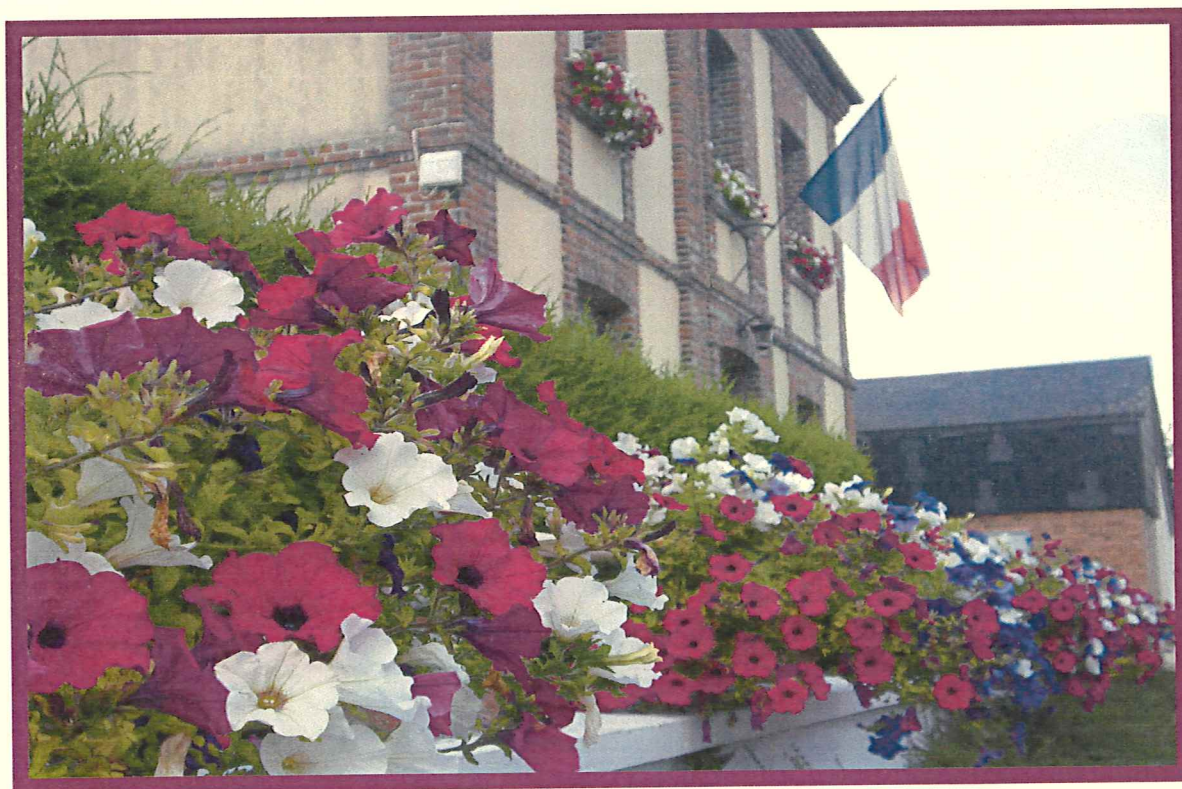


Bulletin Municipal *de* *Cottévrard*



Cottévrard
Janvier 2013
n°32

Le Mot du Maire

En ce début d'année, je souhaite à chacun et à chacune d'entre vous, ainsi qu'à vos familles et aux personnes qui vous sont chères, mes vœux de bonne santé, de bonheur et de réussite dans vos projets tant personnels que professionnels.

Je souhaite également adresser un message d'espoir à toutes les personnes en situation précaire, qui souffrent de la maladie, d'un handicap ou de solitude.

2012 vous laissera le souvenir d'une année marquée par la crise économique, la crise de la dette dans la zone euro, l'envolée du chômage, la réduction du pouvoir d'achat.

L'année 2013 s'annonce donc difficile, je renouvelle mon message d'espoir et de soutien à chacun.

Pour 2013, les objectifs de la commune doivent être maîtrisés et raisonnables en raison de la baisse des dotations du Département et de l'Etat.

Les principaux investissements seront la réalisation d'un trottoir route de la Dreule et l'indispensable réhabilitation de la Station d'épuration.

Je'adresses mes meilleurs vœux pour tous, en vous souhaitant santé et succès dans vos projets.

Pierre Duvivier



EXTRAITS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 février 2012

Étaient présents : Mme ANCELLE; M. TESTELIN; Mme POTDEVIN; Mme ROUSSEL; Mme MOREL; M. LEDAN; M. PELTIER;

Étaient absents : Mme BOTTIN; M. HAUTECOEUR; M. LEFEBVRE

Assainissement – Projet d'embauche de l'agent d'entretien

Monsieur le Maire explique que l'entretien de la station d'épuration est assuré par lui-même, M. TESTELIN et M. PELTIER. Cette situation a permis de maintenir le prix de 2,13€/m³ depuis la création du réseau d'assainissement mais il convient de réorganiser le travail en augmentant le nombre d'heures de travail de M. LECOQ pour assurer l'entretien quotidien de la station.

M. LECOQ serait employé à temps plein; passant de 20 heures à 35 heures de travail hebdomadaire. Le cout de cette augmentation serait prix en charge par le budget SPAC.

Monsieur le Maire rappelle que les emprunts du budget SPAC seront finis en 2013 permettant ainsi d'absorber la moitié du cout du travail de M. LECOQ.

Pour financer l'autre moitié, Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix de la redevance d'assainissement et d'appliquer le tarif de 2.43€/m³.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise l'augmentation des heures travail de M. LECOQ de 20 à 35 heures
- autorise la prise en charge de cette augmentation par le budget SPAC
- autorise l'augmentation du prix de la redevance Assainissement à 2.43€/m³ à partir de 2012

Travaux rue des Anémones

Monsieur le Maire précise que les travaux de voirie rue des Anémones ont dû être modifiés en raison de la proximité du réseau d'adduction d'eau.

Le coût total des travaux et des travaux complémentaires est de 4 517.29€ et seront inscrits au BP 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire le montant des travaux rue des Anémones au BP 2012.

Changement du réfrigérateur de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose de changer de changer l'actuel réfrigérateur trop petit de la Salle Polyvalente par un réfrigérateur professionnel identique à ceux de Critot ou Rocquemont. Il précise aussi que cette dépense sera financée à 65% par le SIVOS utilisant les locaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à l'achat d'un réfrigérateur professionnel.

Abri bus

Monsieur le Maire précise que seront demandés des devis et que la réponse de la Direction des Routes est toujours en attente.

Questions diverses

Prix de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire explique qu'à plusieurs reprises des locations ont été réservées par des habitants de la commune pour d'autres personnes ou que de la famille d'habitant de Cottévrard vient réserver en leur nom. A chaque fois le doute profite au locataire à qui est appliqué le tarif « Habitant de la commune ».

Pour éviter cette confusion, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à une tarification unique et d'en décider à la prochaine réunion de conseil.

Réunion du 12 avril 2012

Étaient présents : Mme ANCELLE ; Mme POTDEVIN; Mme ROUSSEL; M. LEDAN; M. LEFEBVRE; Mr PELTIER; Mr TESTELIN

Étaient absents : Mme BOTTIN; Mme MOREL; M. HAUTECOEUR

Vote du Compte Administratif 2011 de la commune

Mr. Jean-Paul LEDAN doyen d'âge présente le compte administratif 2011 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement Recettes : 265 651.36€ Dépenses : 223 998.88€ Excédent : 41 652.48€

Section d'Investissement Recettes : 184 385.06€ Dépenses : 126 850.32€ Excédent: 57 534.74€

Résultat de clôture : Excédent de fonct + Excédent d'invest 41 652.48€ + 57 534.74€ = 99 1870.22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2011.

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2012 sont donc les suivants :

Section de Fonctionnement : Excédent antérieur + Déficit de l'exercice

26 695.76+ 41 652.48 = 68 348.24 €

Section d'Investissement : Déficit antérieur + Excédent de l'exercice

- 57 232.51€ + 57 534.74 € = 302.23 €

Excédent global de clôture : Excédent de fonctionnement + Excédent d'Investissement

68 348.24€ + 302.23€ = 68 650.47€

Considérant l'état des Restes à réaliser 2011 avec un crédit d'un montant de 3 557€, l'excédent de clôture s'élève à 65 093.47€.

Vote du Compte Administratif 2011 du SPAC

Mr. Jean-Paul LEDAN doyen d'âge présente le compte administratif 2011 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement Recettes : 77 976.42€ Dépenses : 38 952.27€ Excédent : 39 024.15€

Section d'Investissement Recettes : 57 570.32€ Dépenses : 31 656.19€ Excédent: 25 914.13€

Résultat de clôture : Excédent de fonctionnement + Excédent d'investissement

39 024.15€ + 25 914.13€ = 64 938.28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2011.

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2012 sont donc les suivants :

Section de Fonctionnement : Excédent antérieur + Excédent de l'exercice

36 929.24 +39 929.24 = 75 953.39 €

Section d'Investissement : Déficit antérieur + Excédent de l'exercice

- 12 045.37€ + 25 914.13 € = 13 868.76€

Excédent global de clôture : Excédent de fonctionnement + Excédent d'Investissement

75 953.39 € +13 868.76€ = 89 822.15€

Considérant l'état des Restes à réaliser 2011 avec un besoin de financement de 18 000€, l'excédent de clôture s'élève à 71 822.15€.

Affectation de résultat Commune

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2011, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 68 348.24€ et un excédent d'investissement de 302.23€, décide d'affecter, au vu des résultats reportés et de l'état de Reste à Réaliser, au compte R 002 la somme de 65 093.47€, au compte R 001 la somme de 302.23€ et d'épurer le déficit d'investissement de 3 254.77€ au compte R 1068.

Affectation de résultat SAPC

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2011, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 75 953.39€ et un excédent d'investissement de 13 868.76€, décide d'affecter, au vu des résultats reportés et de l'état de Reste à Réaliser, au compte R 002 la somme de 71 822.15 €, au compte R 001 la somme de 13 868.76€ et d'épurer le déficit d'investissement de 4 131.24€ au compte R 1068.

Comptes de Gestion Commune et SPAC 2011

Sous la présidence de M. Pierre DUVIVIER, afin de délibérer sur les Comptes de Gestion de la Commune et du SPAC 2011 dressés par M. DORE, Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2011,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2010 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrits de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal :

- **Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2011**
- **Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires**
- **Statuant sur la comptabilisation des valeurs inactives**

DECLARE que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2010, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion 2011 de la Commune et du SPAC à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif 2012 de la Commune

Vote des taux d'impositions : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les taux d'impositions : TH : 13.69% TFB : 12.19% TFNB : 31.87% CFE : 13.98%

Vote des subventions : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter la subvention du Comité des Fêtes qui, suite à la fermeture du Jardin de Cottévrard, ne donne plus de bon d'achat de différentes valeurs.

- | | |
|---|---------------------------------|
| - Club des Anémones : 1 317 € | - Banque alimentaire BLH : 90 € |
| - Comité des fêtes : 1500€ | - CADI BLH : 133€ |
| - Anciens Combattants Cottévrard : 173€ | - ASCPBLH : 193€ |
| - Amicale J Cauille BLH : 213 € | - « Tous à la Brayonne » : 158€ |

Vote du Budget Primitif : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif 2011 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 224 978,75€ et à 200 901,81€ en section d'investissement

Vote du Budget Primitif SPAC 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif SPAC 2012 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 121.127.15€ et à 28 105€ dépenses et 45 524.95€ en recette d'investissement.

Questions diverses

Application du nouveau tarif SPAC

Considérant la délibération n°2012-01 appliquant le tarif d'assainissement de 2.43€ à partir de 2012,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que ce nouveau tarif sera appliqué après le relevé des consommations d'eau de Véolia courant septembre 2012.

Classement de voirie – Rue des Champs et impasse des Coquelicots

Vu le courrier en date du 6 mars 2012 de M. Pascal LETELLIER, Président de l'association Foncière de Bertramesnil, demandant la cession de la voirie du lotissement à la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le classement dans le domaine public communal les voies suivantes :

- **Rue des Champs cadastrée ZN 46; 60; 47; 61; 63; 75; 74, d'une longueur de 286m de l'intersection de la rue du prieuré et de la rue des Anémones,**
- **Impasse des Coquelicots cadastrée ZN 43; 46 d'une longueur de 38m à partir de l'intersection de la rue des champs à la propriété cadastrée ZN 45.**

Réunion du 14 mai 2012

Étaient présents : Mme ANCELLE ; Mme POTDEVIN; Mme ROUSSEL; M. LEDAN; M. PELTIER; M. TESTELIN, Mme MOREL

Étaient absents: Mme BOTTIN; M. HAUTECOEUR ; M. LEFEBVRE

Après lecture du procès verbal de la réunion du 12 avril 2012, le Conseil Municipal procède à son approbation par vote : contre 1 voix Mme ANCELLE n'approuve pas le PV du 12/04/2012 en raison de l'annulation de la Fête des Pères

Abstention : 0 voix Pour : 7 voix

Le procès verbal de la réunion du 12/04/2012 est adopté à la majorité.

Modification du temps de travail du poste d'adjoint technique

Modification qui excède 10% du nombre de service afférent à l'emploi en question,

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire en date du 21 juin 2012,
 Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi d'Adjoint Technique Commune et SPAC,
 en raison de l'entretien hebdomadaire de la Station d'Épuration,
 Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier la durée hebdomadaire du poste de d'Adjoint Technique
 Commune et SPAC de, en raison de l'entretien hebdomadaire de la Station d'Épuration, et que ce poste est porté
 à une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

Article 1er : de supprimer le poste existant au tableau des effectifs et de créer un nouveau poste

Articler 2 : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

**Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront
 inscrits au budget, chapitre 12, article 6411.**

Fleurissement de la Mairie

Monsieur le Maire donne la parole à M. Didier TESTELIN, président de la commission « Fleurissement » qui
 propose l'achat de jardinières à installer entre chaque pilier le long de la Mairie. Ces jardinières, au nombre de 7,
 seront installées avec un système antivol pour un montant d'environ 1 50€ht.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose de procéder au vote de cette proposition :

Contre : 1 voix Mme Colette ANCELLE en raison de la suppression de la Fête
 des Pères.

Abstention : 0 voix Pour : 7 voix

**Le projet est adopté à la majorité et le Conseil Municipal décide d'inscrire cette dépense au Budget
 Primitif 2012 par la Décision Modificative suivante :**

Décision Modificative n° 1

D Chap 11	Cpte 61522	- 1 245.00€
D	Cpte 023	+ 1 245.00€
R	Cpte 021	+ 1 245.00€
D	Cpte 2158-0149	+ 1245.00€

Tarif de location de la salle polyvalente et coûts annexes

Monsieur le Maire propose de revoir la tarification de location de la Salle polyvalente en raison des nombreuses
 tentatives de réservation de personnes hors commune par l'intermédiaire d'habitant de la commune afin de
 bénéficier du tarif préférentiel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer à partir de ce jour la nouvelle tarification
 suivante :

Location Salle Polyvalente et coûts annexes		
1 journée	170€	
2 journées	220€	
Vin d'honneur	75€	
	Couverts	0,91 euros
	KW	0,16 euros
	Arrhes	80 euros
	Cautions	153 euros
	Longueur tables	0,70 euros/m
	Chaises	0,25 €/chaise

Annexes	Tarifs/unité
Verres	0.87€
Couverts	0.26€
Assiettes	2.09€
Grandes assiettes	3.50€
Saladiers	4.22€
Carafes	3.95€
Tasse café/sous coupe	1.19€
Sommelier	3.13€
Pelle à gâteau	6.24€
Plat rond	3.15€

Questions diverses

Subvention Etude de faisabilité de la Station d'épuration

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter les dépenses de ce programme par la Décision
 Modificative suivante :

Décision Modificative SPAC n°1 Recette Cpte 1391-0011 + 6000,00€

Réunion du 8 octobre 2012

Étaient présents : Mme ANCELLE; Mme POTDEVIN; M. LEFEBVRE; M. PELTIER; Mme MOREL; M. TESTELIN
 Était excusé : Mme ROUSSEL

Étaient absents : Mme BOTTIN ; M. HAUTECOEUR; M. LEDAN

Recensement des cavités souterraines

Monsieur le Maire présente le compte rendu final du bureau ALISE du recensement des cavités souterraines. Ce bureau était venu présenter l'avant projet courant juin et n'avait pas fait l'objet d'observations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne fait pas d'observations et adopte le recensement des cavités souterraines.

Nouveau mode de facturation de l'assainissement

Monsieur le Maire rapporte la suggestion de M. DORÉ, receveur municipal, d'éditer une seule facture et de laisser le choix des usagers d'échelonner leur paiement. Suite au relevé des consommations d'eau d'une année, réalisé au mois de septembre par Véolia, les usagers seront facturés, pour l'assainissement, sur la totalité de leur consommation. Il n'y aura plus de facture d'acompte.

Une note d'explications sur les modalités de paiement sera jointe à la facture.

M. DORÉ propose de s'équiper d'un système informatique pour renseigner les services des Finances Publiques des demandes d'échéancier des usagers. Ce système est payant pour chaque virement bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de facturer en une seule fois l'assainissement d'après le relevé annuel de Véolia.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas adhérer au système informatique de virement bancaire proposé par les services des Finances Publiques.

Réhabilitation de la Station d'épuration

Monsieur le Maire expose le projet de compte rendu sur l'étude de faisabilité de la station d'épuration réalisée par le bureau d'étude IRH Environnement.

M. FERRÉ rendra son rapport définitif à la mi-octobre. Ce dernier propose le remplacement du sable colmaté sur une hauteur de 35cm, le reste du sable étant sain. Ce projet devra prévoir l'extraction, le transport, le traitement et le remplacement de ce sable pour un coût d'environ 200 000€.

La station d'épuration fonctionne actuellement pour à peine 300 équivalents habitants pour une capacité de 400 à 450 EH. Elle n'est donc pas à saturation et le renouvellement du sable fait partie d'un entretien normal prévisible tous les 10 à 12 ans.

Considérant les informations du bureau d'étude IRH Environnement sur l'étude de faisabilité de la station d'épuration,

Considérant l'intérêt de la réhabilitation de la station d'épuration,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser les travaux de réhabilitation de la station d'épuration et de faire les démarches administratives nécessaires pour le financement de ce projet.

Commission de sécurité

Monsieur le Maire rend compte de la visite de la Commission de sécurité, le 3 juillet dernier, sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Suite à ce contrôle, la Commission de sécurité a émis un avis défavorable sur l'exploitation de la cantine scolaire. Après avoir convoqué M. MARUITTE, architecte et le bureau de contrôle QUALICONSULT, plusieurs mesures ont été engagées pour fournir les documents administratifs indispensables à l'accueil de public dans les bâtiments communaux.

Le bureau de contrôle DEKRA a aussi été sollicité pour fournir un état des vérifications réglementaires du groupe d'exploitation.

Afin de solutionner les différentes observations, Monsieur le Maire a fait appel aux entreprises ayant fait les travaux de la cantine, de la mairie et de l'école.

Classement voirie

Considérant la délibération n°2012-15 du 12 avril 2012 autorisant le classement dans la voirie communale les voies suivantes :

- rue des Champs
- impasse des Anémones
- impasse des Coquelicots

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le classement de nouvelles voies sus-évoquées dans le domaine public communal d'une longueur totale de 1491m (correspondant au cumul des longueurs de chaussées, sente et placettes).

Citerne à fuel

Monsieur le Maire explique que la citerne à fuel existante fuit et que son remplacement est indispensable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à acheter une citerne à fuel à double paroi de 2000l.

Questions diverses

Renouvellement du contrat de Mme BERGERE

Monsieur le Maire informe que le contrat de travail de Mme Graziella BERGERE est arrivé à échéance et qu'il faut se prononcer sur son renouvellement.

Le Conseil Municipal décide de renouveler pour trois années le contrat de travail de Mme Graziella BERGERE et ce à compter du 1er novembre 2012.

Travaux de peinture d'une classe

Madame MOREL rapporte la demande de Mme CAZIN de refaire la peinture des murs de sa classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal étudiera cette demande au moment du vote du prochain budget 2013.

Sécurité des enfants rue du Prieuré

Madame ANCELLE fait part des inquiétudes de plusieurs parents sur la sécurité des enfants descendants du bus de l'école rue du Prieuré.

Monsieur le Maire rappelle que la demande d'abri bus à cet arrêt de car a été refusé par le service du Département pour manque de place.

Réunion du 9 décembre 2012

Étaient présents : Mme ANCELLE; Mme ROUSSEL; M. LEDAN; M. PELTIER; M. TESTELIN; M. LEFEBVRE ; Mme MOREL

Était excusé : Mme POTDEVIN

Étaient absents : Mme BOTTIN ; M. HAUTECOEUR ;

Mise en conformité ds bâtiments communaux

Monsieur le Maire présente les trois devis suivants concernant la mise en conformité conformément à la réglementation ERP/ERT des bâtiments communaux :

- SIFRRAP	2 524.50€ HT
- Sécurité System	1610.00€ HT
- ASDF	1391.60€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de choisir la société ASDF et autorise M. le Maire à signer les documents administratifs nécessaires.

Facturation de la redevance de l'Assainissement

Monsieur le Maire explique que le changement de mode de facturation suggéré par M. DORÉ n'a pu se mettre en place en cette fin d'année par manque d'informations importantes sur les mouvements comptables et par manque du relevé des consommations de Véolia.

Le projet est reporté ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'annuler la délibération n°2012-24 sur la facturation du SPAC.

Transfert en pleine propriété et à titre gratuit des réseaux d'électrification au profit du Syndicat Départemental d'Énergie 76

En vertu d'un arrêté préfectoral du 29 mai 2012 portant transfert de la compétence « maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification »

Vu :

- l'arrêté préfectoral du 29 mai 2012 portant modification et révision des statuts du syndicat départemental d'énergie de la Seine Maritime (SDE 76à)
- l'exercice de la compétence : « maîtrise d'ouvrage des travaux des réseaux publics de distribution d'électricité » par le SDE 76 à compter du 1er juin 2012 ;
- d'une part, les dispositions de l'article L5211-25-1 du CGCT qui posent le principe d'une répartition de patrimoine entre les communes en cas de retrait de compétence, et, d'autres part, les dispositions des articles L1321-1 et suivants du CGCT qui précisent que le transfert, pour l'exercice de cette compétence ;

- la difficulté pour le SDE 76, les syndicats d'électrification en milieu rural du département (SIERG) et les 690 communes de Seine Maritime concernées par l'électrification rurale à mettre en œuvre les dispositions cumulées des articles L321-1 et L5211-25-1 du CGCT : délibérations des communes et des SIERG fixant les modalités de répartition du patrimoine (définition d'une clé de répartition), signature d'un procès-verbal entre le SDE 76 et chacune des 690 communes pour la mise à disposition des réseaux du SDE 76 ;
- la possibilité, conformément aux dispositions de l'article L3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, de céder à l'aimable, sans déclassement préalable, les biens de personnes publiques qui relèvent de leur domaine public, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de:

- accepter le transfert direct, en pleine propriété et à titre gratuit, des réseaux d'électrification : extension, renforcement et effacement, du SIERG vers le SDE 76 ainsi que le transfert des emprunts ayant servi à financer les travaux d'électrification ;
- accepter le transfert direct, en pleine propriété et à titre gratuit, des travaux inopinés de renforcement et d'extension (y compris les tarifs jaunes)
- prendre note que ce transfert en pleine propriété et à titre gratuit ne pourra intervenir au profit du SDE 76 que si l'ensemble des communes membres du SIERG donne son accord sur ce mode opératoire.

Questions diverses

Décision modificative – Création de trottoir RD 25

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire le programme d'investissement n°150 suivantes :

D	Chap 21	Cpte 2152	Installation voirie	+ 21 316€
D	Chap 11	Cpte 61522	Réparation bâtiment	- 9 955€
D	Chap 023	Cpte 023	Virement à la Sect. Inv.	+ 9 955€
R	Chap 021	Cpte 021	Virement de la Sect. Fonc	+ 9 955€
R	Chap 13	Cpte 1323	Subvention Département	+ 4 900€
R	Chap 13	Cpte 13258	Subvention CCBE	+ 6 460€

Classe de Mme CAZIN

Suite à la demande de Mme CAZIN de repeindre sa classe et en considérant la décision du conseil municipal d'étudier cette demande au moment du vote du prochain budget 2013, Monsieur le Maire précise que l'état général, confirmé par le conseil municipal lors du conseil du 24 mai dernier, ne nécessite pas de travaux d'entretien et rappelle qu'une classe neuve et inoccupée est à la disposition de l'enseignante.

Madame ANCELLE n'approuve pas ce point de vue.

Règlement de la Salle polyvalente

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le règlement de la salle polyvalente en modifiant l'article 8 « Clauses financières » :

« Une caution de 153 euros est demandée au locataire. Le chèque de caution doit être fait à l'ordre du Trésor Public et déposé au secrétariat de la mairie simultanément au versement des arrhes ci-dessus évoqué. Cette caution sera rendue au locataire de la salle après règlement du solde et si après utilisation des locaux aucune détérioration ou disparition n'a été constatée par le représentant de la commune, que le nettoyage a été correctement fait. Dans le cas où le nettoyage ne serait pas correctement fait et que le locataire est dans l'impossibilité d'y remédier avant la remise des clés la caution sera encaissée. »

Du côté de nos aînés avec le « CLUB DES ANÉMONES »

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

La tradition veut que chaque année le mois de janvier soit le mois des vœux, profitant de cette occasion, toute l'équipe des « Anémones » et moi-même vous souhaite une bonne année 2013 à chacun d'entre vous, à vos enfants et à ceux qui vous sont chers.

Notre commune compte aujourd'hui 72 adhérents, les personnes qui le désirent peuvent nous rejoindre et participer aux différentes activités de notre association ; c'est avec grand plaisir que nous les accueillerons. J'ajoute que M. et Mme LEDAN ont quitté le Bureau et ont été remplacés par M. GODON et Mme BAURIN.



LES ACTIVITES

C'est un rituel ; le dernier vendredi du mois, une vingtaine de nos aînés se réunissent à la salle polyvalente pour passer un après-midi à discuter, jouer aux cartes, aux dominos et pour finir à déguster ensemble un bon gouter en souhaitant un bon anniversaire aux natif du mois.

En janvier ; l'Epiphanie

Chaque année, le Club des « Anémones » se réunit pour partager la galette des Rois accompagnée d'une méthode champenoise.



En Mai

Sortie au restaurant « Le rendez-vous » aux Ventes Saint Rémi.

Retour à la salle polyvalente pour une partie de cartes, dominos et suivi d'un repas pour finir la journée ensemble.



En novembre

Soirée « Choucroute » ; 110 personnes ont répondu à l'invitation de Mme LEFEBVRE et son équipe de bénévoles du Club des Anémones. Cette soirée dansante a été une réussite.

Je remercie Mme NAVARRE, Mme Céline ANCELLE et Mme BAURIN pour leur don.



En décembre

Le 2 décembre s'est déroulé le banquet annuel des Anciens offert par la Municipalité de Cottévrard dans la salle polyvalente.



Le 12 décembre : remise des colis de Noël suivi d'un gouter.



Le 19 décembre a eu lieu le repas des habitués du Club des Anémones à la Confiance de Bosc le Hard.



Je remercie Mr Pierre DUVIVIER et le Conseil Municipal pour les subventions qui nous sont allouées chaque année permettant de financer toutes ces activités.

Encore une fois, bonne année à toutes et à tous.

Cécile LEFEBVRE

Comité des Fêtes

M. Didier TESTELIN, Président et tous les membres du Comité des Fêtes de Cottévrard ont le plaisir de vous adresser à toutes et à tous leurs vœux pour cette nouvelle année. Que celle-ci soit, pour vous et vos proches, pleine de richesse et de bonheur.

Le 25 mars 2012, a eu lieu notre « Loto de Printemps ». La salle était pleine et les joueurs ont pu gagner de très beaux lots : des bons d'achat, une tablette tactile, un téléviseur, des coffrets Smartbox et divers autres lots ont ravi tous les participants

Le 24 juin 2012, notre « Barbecue » a pu avoir lieu contrairement à l'année précédente. Il a de nouveau réuni nos habitués et nous les en remercions.
Grillades, andouillettes, saucisses, merguez, le tout accompagné de frites ont pu être dégustés.

Notre 2^{ème} loto de l'année s'est déroulé le 21 octobre 2012. Une centaine de personnes s'est réunie pour jouer et gagner des lots comme un canapé convertible, une friteuse électrique, un aspirateur robot et des bons cadeaux.

Cette année, notre concours de manille s'est tenu le 23 novembre 2012, il a réuni 52 équipes. Les gagnants de ce concours ont pu se partager la somme de 120€. Tous les participants sont repartis avec un morceau de cochon débité.

Une soixantaine d'enfants sont venus voir le Père Noël le 15 décembre 2012. Ils ont pu regarder un spectacle de marionnette sur le thème du Loup avant l'arrivée de celui-ci. Cela a été également l'occasion pour les parents et tous ces enfants de se retrouver autour d'un goûter servi par les membres du Comité des Fêtes.

Les membres du Comité des fêtes vous renouvellent tous leurs vœux de bonne et heureuse année 2013.

BONNE ANNEE 2013



Fleurissement 2012

Pour l'année 2012, le nombre des participantes a augmenté avec l'inscription de M. Philippe LEFEBVRE. Nous lui souhaitons la bienvenue en espérant découvrir ses talents de jardinier.

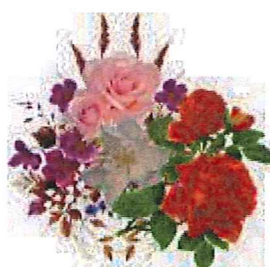
Nous félicitons l'ensemble des candidats pour leur investissement et c'est toujours avec plaisir que nous avons visité leur jardin fleuri avec goût.

*La commission du fleurissement en profite pour féliciter les personnes qui ont illuminé leur maison pour les fêtes de Noël et vous souhaite à toutes et à tous une **BONNE ANNEE 2013***

*Le Responsable de la Commission
Didier TESTELIN*

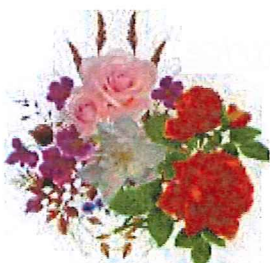


Classement



Catégorie « Jardin »

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| 1. Mme VARIN Marie-Thérèse | 11. Mme ROUSSEL Chantal |
| 2. Mme VATINEL Catherine | 12. Mme MARCHAND Corinne |
| 3. Mme GRANDSIRE Bérengère | 13. Mme BOSVAL Isabelle |
| 4. Mme TESTELIN Michelle | 14. Mme DELARUE Bernadette |
| 5. M. LEFEBVRE Philippe | 15. Mme BERGERE Graziella |
| 6. Mme VATINEL Françoise | 16. Mme ANCELLE Colette |
| 7. Mme VATINEL Yvette | 17. Mme MOREL Christelle |
| 8. Mme ALEXANDRE Christine | 18. Mme FOURNIER Stéphanie |
| 9. Mme BOUTIN Chantal | 19. Mme BOCQUET Régine |
| 9 ex. Mme HAVARD Thérèse | 20. Mme LEMOINE Annick |



Catégorie « Parc »

- | | |
|-----------------------------|------------------------|
| 1. Mme OUTURQUIN Évelyne | 4. Mme ERSNT Nathalie |
| 2. Mme HAUTECOEUR Véronique | 5. Mme UNOULE Noëlla |
| 3. Mme BOTTIN Fabienne | 6. Mme LEBRETON Nadine |



VIE SCOLAIRE

EFFECTIFS 2011/2012 Répartition des classes du regroupement pédagogique du SIVOS DU MONT JOYET.

ECOLE MATERNELLE DE CRITOT (Mme CHARTIER Directrice)

<i>Mme CHARTIER</i>	<i>Petite Section</i>	<i>27 élèves</i>
<i>Mme RICOUARD</i>	<i>Moyenne Section</i>	<i>23 élèves</i>
<i>Mme MOREL</i>	<i>Grande Section</i>	<i>22 élèves</i>
	Total	72 élèves

ECOLE PRIMAIRE DE ROCQUEMONT (Melle GUIGNARD Directrice)

<i>Melle GUIGNARD</i>	<i>CP</i>	<i>25 élèves</i>
<i>M. BREHARD</i>	<i>CP</i>	<i>9 élèves</i>
	<i>CE1</i>	<i>11 élèves</i>
<i>Mme QUIGNON</i>	<i>CE1</i>	<i>9 élèves</i>
	<i>CE2</i>	<i>14 élèves</i>
	Total	68 élèves

ECOLE PRIMAIRE DE BOSC-BERANGER (Mme LEFEBRE Directrice)

<i>Mme LEFEBRE</i>	<i>CE2</i>	<i>13 élèves</i>
	<i>CM1</i>	<i>12 élèves</i>
	Total	25 élèves

ECOLE PRIMAIRE DE COTTEVRARD (Mme CAZIN Directrice)

<i>Mme CAZIN</i>	<i>CM1</i>	<i>15 élèves</i>
	<i>CM2</i>	<i>9 élèves</i>
<i>Mme SAVALLE et</i>		
<i>Mr DELFORGES</i>	<i>CM2</i>	<i>23 élèves</i>
	Total	47 élèves

Soit un total de 212 élèves

Etat-Civil

Naissances

<i>FIQUET Sacha</i>	<i>né le 3 mars 2012 à Rouen</i>
<i>GRANGERAY Salomé</i>	<i>née le 2 décembre 2012 à Rouen</i>
<i>MARCHAND Roxane</i>	<i>née le 9 septembre 2012 à Rouen</i>
<i>NIEL Kenzo</i>	<i>né le 27 mai 2012 à Rouen</i>
<i>NOEL Lola</i>	<i>née le 7 mars 2012 à Rouen</i>
<i>QUENU Elena</i>	<i>née le 3 juillet 2012 à Mt St Aignan</i>
<i>ROGER Jade</i>	<i>née le 10 octobre 2012 à Mt St Aignan</i>
<i>ROUÉ Sacha</i>	<i>né le 3 août 2012 à Mt St Aignan</i>
<i>VATINEL Océane</i>	<i>née le 21 septembre 2012 à Mt St Aignan</i>



Décès

<i>BAURIN Michel</i>	<i>le 22 mars 2012 à Rouen</i>
<i>HAUTECOEUR Christiane</i>	<i>le 27 février 2012 à Rouen</i>
<i>HAUTECOEUR Jean</i>	<i>le 25 avril 2012 à Cottévrard</i>
<i>LENOIR Philippe</i>	<i>le 12 août 2012 à Rouen</i>
<i>RENAULT Reynal</i>	<i>le 2 avril 2012 à Cottévrard</i>

Mariage

<i>BERGERE Dominique et RICOEUR Graziella</i>	<i>le 26 mai 2012</i>
<i>PERCEBOIS Christophe et HANIN Emilie</i>	<i>le 2 juin 2012</i>
<i>PIGNEL Jérôme et PUGNA Olivia</i>	<i>le 18 août 2012</i>



Nouveaux Habitants

Nous avons le plaisir d'accueillir dans notre commune les nouveaux habitants nommés ci-dessous :

Rue des Aubépines

M. et Mme ARZUL/SAVOIE

Rue des Champs

M. et Mme DRONNE/DUPARC

Impasse Saint Nicolas

Mme POTHIN

Rue Saint Fiacre

M. et Mme MERCIER

Rue Saint Hubert

M. et Mme ALVAREZ/LE RETOUR

M. et Mme HUGUIN

Route de la Sablière

M. et Mme TIERCELIN

Route de la Dreule

M. PITTELOUD Mme PHILIPPE

M. et Mme NIEL/PASCHINI

Route du Bois de la Motte

M. et Mme GOSSELIN/LE BRAS



OPÉRATION « BRIOCHES »

DU 18 MARS 2012

Chaque année, l'Opération Brioches permet, au Centre Dominique Lefort, la rénovation de l'aire de jeux pour les enfants atteints de handicap mental ou d'autisme. L'aire de jeux aménagée il y a dix ans environ, grâce à la vente de brioches de l'année, devait être revue pour la sécurité des enfants. De nouveaux jeux vont y être installés : petit train, tourniquet, portique avec deux balançoires.....

Cette année encore, nous étions attendus par les habitants... L'intégralité des sommes recueillies, soit 8 571,55€ pour 3 861 brioches vendues dans 20 communes, est utilisée pour réaliser le but fixé. La somme de 8 571,55€ comprend les dons; un grand merci aux donateurs.

Nous remercions chaleureusement les bénévoles, parents, amis professionnels de nos Centres, tous les habitants de COTTEVRARD, Monsieur le Maire, sans oublier la généreuse participation du Boulanger-Pâtissier sans qui notre vente ne serait pas possible.

Votre geste nous permet de continuer à aider les enfants et les adultes dans leur évolution.

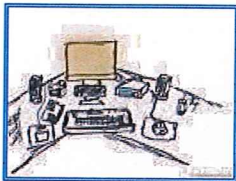
L'Association Médico-Educative accueille 230 enfants et adultes dans quatre centres : l'IME Dominique Lefort à Mont Cauvaire et trois ateliers de jour ou foyer à Mont-Cauvaire, Bosc le Hard et Sotteville.

La prochaine Opération BRIOCHES aura lieu le dimanche 17 mars 2013.

Pour de plus amples renseignements, ou si vous souhaitez nous aider, vous pouvez téléphoner à :

Françoise TAUPIN, Présidente :	02 35 32 81 17
Marie-Thérèse DERIVAUX :	02 35 33 87 42
Evelyne FLAHAUT :	02 35 32 19 04





LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture de la Mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert au public chaque lundi et jeudi de 18 h à 19h.

Téléphone : 02 35 33 31 41 - Fax : 02 35 33 87 45

Email : mairie.cottevrard@wanadoo.fr

Monsieur le Maire assure une permanence chaque jeudi et les adjoints, à tour de rôle, sont présents le lundi.



INFORMATIONS PRATIQUES ET REGLES A RESPECTER

Demande d'une Carte Nationale d'Identité

Quelque soit votre situation, vous devez fournir :

- 2 photos d'identité de format 35x45mm, de face, tête nue, d'excellente qualité, avec un fond blanc
- un justificatif de domicile ou de résidence (facture EDF, France Télécom.....)
- l'ancienne carte d'identité sécurisée ou non
- éventuellement, la déclaration de perte (à faire en mairie) ou de vol (à demander à la gendarmerie).

Nouveauté : Pour justifier de votre identité il est nécessaire de produire une pièce avec photo ou à défaut de produire 2 témoignages écrits attestant de l'identité du demandeur.

Si vous ne possédez pas un autre titre, vous devez fournir :

- un justificatif d'état civil
- un justificatif de nationalité si votre justificatif d'état civil ne suffit pas à établir votre nationalité

Le renouvellement de la Carte Nationale d'Identité qui reste gratuite, est soumis à un droit de timbre de 25€ si le précédent titre n'est pas restitué à la mairie au moment du dépôt du dossier.

Pour une demande de carte nationale d'Identité pour mineur, il est demandé d'ajouter la copie recto-verso de la pièce d'identité du parent signataire de l'autorité parentale.

Demande d'un Passeport biométrique

Depuis le 28 juin 2009, le passeport biométrique est en vigueur, les modalités de dépôt des demandes doivent être faites dans l'une des communes où sont implantés les dispositifs de recueil des données biométriques. Pour l'arrondissement de Dieppe, les communes sont :

- Têtes (permanence « passeport » lundi, mercredi, vendredi de 10-12h 14-16h)

Le dossier de demande est à enlever à la mairie de Cottévrard. Les pièces demandées sont les mêmes que pour la demande de carte nationale d'identité, plus 88€ timbres fiscaux pour les majeurs, 44€ pour les mineurs de quinze ans et plus et 19€ pour les mineurs de moins de quinze ans.

Autorisation de sortie de territoire

A compter du 1er janvier 2013, les autorisations de sortie du territoire pour les mineurs sont supprimées. Les mineurs français pourront franchir les frontières munis de leur seul passeport en cours de validité. Seule la Carte Nationale d'identité est nécessaire pour les sorties au sein de l'union européenne ainsi qu'en Islande, Suisse, Norvège, Liechtenstein, Monaco, Andorre, Saint Marin et Saint Siège.

Inscription sur la liste électorale

En 2013, aucune élection n'est prévue.

Il est rappelé que pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale avant le 31 décembre de l'année n-1. Les jeunes qui auront 18 ans avant le 28 février 2012 seront inscrits d'office par l'INSEE.

Recensement citoyen

Tout jeune de nationalité doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et à la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Les intéressés doivent se munir d'une pièce d'identité ou du livret de famille. L'attestation de recensement qui leur sera remise pourra leur être réclamée lors d'inscription scolaire ou d'inscription à des concours ou examens, lors du passage du permis de conduire, par exemple. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Centre du Service National de Rouen :

Centre de Service National - Quartier Philippon - 56, rue Saint Vivien 76 000 ROUEN

École primaire : Directrice : Mme CAZIN Tel : 02 35 33 11 42

Garderie

La garderie du SIVOS du Mont Joyet se trouve à l'école de Critôt, les horaires sont pour le matin dès 7h et pour le soir jusqu'à 18h30. Les enfants sont transportés dans leur école par le car du SIVOS.

Urbanisme

Avant d'engager des travaux de nature à modifier l'aspect extérieur de votre habitation, ouverture de lucarnes, fenêtre de toit, pose de panneau solaire, portes ou fenêtres, création d'une pièce, d'un garage, d'une véranda, piscine..., nous vous conseillons de vous informer des formalités à accomplir soit auprès de la mairie, soit auprès :

Direction Départementale de l'Équipement (DDE)

Bureau des Autorisations d'Urbanisme

1 bis avenue des Sources 76440 FORGES LES EAUX.

Tel : 02 32 89 54 60 Fax : 02 32 89 54 61
(Accueil téléphonique tous les après-midi de 14H à 16H).

Service Public d'Assainissement Collectif

La facturation de l'assainissement se fait en deux temps :

- une facture d'acompte en septembre (estimation par rapport à la consommation de l'année précédente)
- une facture finale en février de l'année n+1 sur relevé des consommations d'eaux de VEOLIA.

En cas de fuite, pensez à prévenir la mairie qui vous facturera votre consommation d'eau de l'année n-1.

Déchetterie

Les horaires d'ouvertures pour la période d'hiver du 2/11/2012 au 30/04/2013 des deux déchetteries de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy sont les suivants :

	BOSC LE HARD	LES GRANDES VENTES
Lundi de 14 à 17h	OUVERT	
Mardi de 14 à 17h		OUVERT
Mercredi de 14 à 17h	OUVERT	
Jeudi de 14 à 17h		OUVERT
Samedi 9 à 12h - 14 à 17h	OUVERT	OUVERT

Les horaires d'ouvertures pour la période d'été du 02/05/2013 au 31/10/2013

	BOSC LE HARD	LES GRANDES VENTES
Lundi de 14 à 17h	OUVERT	
Mardi de 14 à 17h		OUVERT
Mercredi de 14 à 17h	OUVERT	
Jeudi de 14 à 17h		OUVERT
Vendredi 14 à 18h	OUVERT	OUVERT
Samedi 9 à 12h - 14 à 18h	OUVERT	OUVERT

Ramassage des Ordures ménagères

Le ramassage se déroule le **jeudi matin** sauf jours fériés avec report du ramassage la veille ou le lendemain.

Le ramassage des ordures ménagères se fait exclusivement par la présentation de bacs pucés distribués par la Communauté de Commune du Bosc d'Eawy.

La Communauté de Communes du Bosc d'Eawy vous propose aussi d'installer dans votre jardin un composteur (Renseignement au 02 35 83 21 24)

Les 4 Points d'Apport Volontaire sont à votre disposition sur la place de l'Église. La collecte des ces PAV sera augmentée pour éviter leur engorgement, conséquence de la mise en place de la Redevance Incitative sollicitant le tri des ordures ménagères.

Rappel : Il est strictement interdit de déposer des cartons et autres à coté des P.A.V.

Bruits

Il est conseillé pour le bien être de toutes et tous d'essayer de respecter les horaires suivants pour les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'engins provoquant des nuisances sonores :

Jours de semaine : 8 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h

Samedi : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h

Dimanche et jours fériés : 10 h à 12 h

Élagage

Tout au long de l'année, les abords des voies doivent être tenus dégagés. Les élagages d'automne sont recommandés et les propriétaires n'y ayant pas procédé doivent le faire pour le 31 mai de chaque année. Les bois morts des élagages doivent être enlevés de façon à éviter les ennuis lors du fauchage des routes.

Tarif location Salle Polyvalente

	Prix de la location
1 Journée	140€
2 Jours	230€
Vin d'honneur	65€

Location des couverts : 0.91€/personne

Coût de la consommation électrique : 0.16/kWheure

A la réservation, un chèque d'arrhes d'un montant de 80€, à l'ordre du Trésor Public est demandé et un chèque de caution de 153€ qui sera rendu après la remise des clés si aucun dégât n'est observé, que le ménage soit correctement fait, ainsi qu'une attestation d'assurance.

Nouveau règlement :

Par décision du Conseil Municipal, le chèque de caution de 153€ sera remis à la condition que le ménage soit correctement fait.

La Salle polyvalente est déjà retenue pour les dates suivantes :

- 17/03 (Loto)
- 07/06 (Fêtes des Mères),
- 23/06 (Barbecue),
- 20/10 (Loto),

- 16 et 17/11 Expo/Foire aux jouets
- 22/11 (Coinchée),
- 1/12 (Repas des Anciens),
- 15/12 (Noël des enfants).



ADRESSES UTILES

VEOLIA Eau et Assainissement

Agence Rouen Nord
ZA du Moulin d'Ecailles
76750 BUCHY

DDTM 76 FORGES LES EAUX

Le bureau des autorisations d'urbanisme à Forges les Eaux est en charge de l'application du Droit des Sols (BAU)

Les coordonnées de ce bureau sont :

Direction Départementale du Territoire et de la Mer
Bureau des Autorisation d'Urbanisme
1 Bis avenue des Sources
76440 Forges les Eaux
Tel : 02 32 89 54 60 - Fax : 02 32 89 54 61

Le secrétariat urbanisme accueille le public sans rendez-vous tous les après-midi de 14 h à 16 h et le jeudi matin de 9 h à 11h30

Les instructeurs reçoivent le public :

- sans rendez-vous : le mardi après-midi de 14h à 16h et le jeudi de 9h à 11h30 et de 14 h à 16 h

- avec rendez-vous : le lundi, mercredi et vendredi après-midi de 14h à 16 h.

Accueil téléphonique du secrétariat tous les jours après-midi de 14h à 16h.

Presbytère de Bosc le Hard

Mr l'Abbé De Boschere Claude
Tel : 02.35.33.30.82

La Mission Locale du Talou

Mardi de 9 à 12h et 14 à 17h : Contact Sigrine HINFRAY
Tel : 02.35.85.99.85

Cabinet médical/Docteur

Dr LEROY et Dr MOUNAYAR
Tel : 02.35.33.30.05
Dr FRANÇOIS et Dr DESPEAUX
Tel : 02.35.33.30.47

Cabinet des Infirmières

85, place du Marché 76850 Bosc le Hard

tel : 02 35 33 30 08

La Poste

Le matin du lundi au samedi de 9 à 12h
Tous les après-midi sauf le samedi de 14h à 16h30
Levée du courrier à 15h du lundi au vendredi et 12 h le samedi

SIVOS du Mont Joyet

Mairie de Critot
76680 CRITOT
Tel : 02.35.34.21.07

Communauté de Communes du Bosc d'Eawy

44, rue de Vaâst
76950 Les Grandes Ventes
Tel : 02.35.83.21.41 Fax : 02.95.83.77.58
Mail : cc.bosc.eawy@wanadoo.fr

Centre Médico-social des Grandes Ventes

Une assistante sociale, Melle Camille FRANCOIS, une infirmière et un médecin pédiatre de PMI sont à votre disposition au :

Centre Médico-sociale des Grandes Ventes
75, rue de Saint Vaâst
76950 Les Grandes Ventes
tel : 02 35 90 04 09 fax : 02 35 06 04 47

La secrétaire du CMS reçoit le public les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Les permanences de l'assistante sociale se font sur rendez-vous

- à Bosc le Hard le jeudi matin de 9h à 11h30
- aux Grandes Ventes le mardi de 9h à 12h.

Les consultations de PMI se font sur rendez-vous aux Grandes Ventes, tous les 1er vendredis matin et 3ème mardis matin de chaque mois.

La permanence de l'infirmière-puéricultrice se fait aux Grandes Ventes tous les lundis matin de 9h30 à 11h30, sur rendez-vous.

Centre Social Caravelles

24, rue de l'Audience
76680 Bellencombres
tel : 02 35 93 26 78 fax : 02 35 97 00 48
car-centresocial@wanadoo.fr / www.caravelles.fr

Nids d'insectes

Rouen Stop Guêpes - M. MORISSET de Saint Martin Osmonville
tel : 06 81 83 52 15



Centre Antipoison

tel : 0 800 59 59 59

Réseau de Soins Palliatifs à domicile

Territoire de Santé Rouen-Elbeuf

44, boulevard Stanislas Girardin

76140 Le Petit Quevilly

tel : 02 32 10 92 00

fax : 02 32 10 04 70

Comité Aide à Domicile Intercommunal – CADI

Le CADI propose un service aux personnes âgées ou handicapées et aux personnes encore en activité (petits travaux de jardinage, travaux ménagers, repassage, garde d'enfant de plus de 3 ans).

CADI

Résidence Saint Jean - 2^{ème} étage

76850 Bosc le Hard

Tel : 02 35 76 35 68

RECETTE POUR LES ENFANTS

COOKIES AUX PEPITES DE COULEURS

Ingrédients (pour 6 personnes) :

- 1 œuf
- 50 g de sucre
- 50 g de cassonade
- 200 g farine
- 75 g de beurre
- 1/2 sachet de levure chimique
- 1 sachet de sucre vanillé
- 1 pincée de sel
- 100 à 200 g de petits smarties (selon les goûts)

Préparation de la recette :

Battre l'œuf, ajouter le sucre et la cassonade, puis le beurre fondu.

Mélanger et rajouter les autres ingrédients.

A l'aide d'une cuillère à soupe, faire des tas sur une plaque (bien les espacer, ça s'étale...).

Et hop, au four préchauffé à 220°C (th 7-8), pendant 10 min.

Dès qu'ils sont colorés, les sortir du four, et laisser refroidir sur une grille, un tout petit moment avant de les engloutir!

Bon appétit!